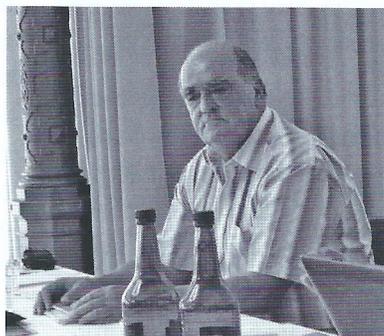


Billet du président



Le pillage des rentes de la prévoyance vieillesse professionnelle continue de plus belle

Une étude de Travail.Suisse, l'organisation faitière indépendante des travailleurs et travailleuses, qui analyse depuis plusieurs années les bénéfices réalisés par les assureurs-vie dans le 2^e pilier, montre que 2014 a été à nouveau une excellente année pour eux. Avec 686 millions de francs, le montant des gains a presque atteint le record de l'année 2006 (696 millions). Ainsi, presque deux tiers des bénéfices réalisés en 2014 par les assureurs-vie provenaient d'une assurance sociale. Depuis l'introduction de la réglementation de la quote-part légale (pourcentage du bénéfice issu du 2^{ème} pilier destiné aux assurés), les assureurs-vie ont tiré près de 5 milliards de francs de la prévoyance professionnelle.

Le Conseil des Etats a traité la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 à la mi-septembre et adopté le compromis proposé par sa commission. Il a renoncé à l'ajustement de la quote-part légale de 90 à 92% proposé par le Conseil fédéral. Dans la procédure de consultation, il s'agissait même de 94%. Le Conseil des Etats, sous l'influence des lobbies des assurances, vient donc d'enfoncer le clou en rejetant toutes les démarches visant une répartition équitable des excédents. Tous les efforts législatifs visant à limiter les bénéfices des compagnies d'assurance dans l'assurance sociale de la prévoyance professionnelle ont échoué jusqu'ici. Le Conseil National, en charge de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020, en tant que second Conseil, doit absolument corriger le tir.

La prévoyance professionnelle est une assurance sociale obligatoire pour les assurés. Elle ne vise pas à générer des bénéfices, mais à pourvoir à la prévoyance vieillesse et assurer les rentes et les risques d'invalidité ou de décès. A l'origine, l'introduction de la quote-part légale était censée garantir que l'essentiel des bénéfices revienne aux assurés. La loi sur la surveillance des assurances prescrit que le 90% au moins des excédents issus du 2^e pilier reviennent aux travailleurs assurés. Par conséquent, au maximum 10% peuvent être retenus par

les compagnies d'assurance au titre de bénéfices. Mais la notion d'excédent n'a pas été définie dans la loi et les compagnies d'assurance se sont engouffrées dans cette brèche pour en abuser effrontément. Chaque année, il en résulte des bénéfices deux à trois fois plus élevés que ne le prévoyait initialement le Parlement. C'est pourquoi une augmentation de la quote-part légale est impérative. L'argent doit servir à payer les rentes et pas à gonfler les bénéfices des assureurs.

Les primes de risque excessives deviennent également une source de profit pour les assureurs. Calculées sur plusieurs années, ces primes devraient correspondre aux coûts des rentes versées en cas de décès et d'invalidité. Or, ces primes sont depuis des années deux fois plus élevées que les prestations, même lorsqu'on tient compte des provisions nécessaires. Autrement dit, les prestations effectivement versées pour des cas d'invalidité ou de décès représentent seulement la moitié des sommes perçues et provisionnées dans ce but.

La question de la répartition doit être totalement reposée. Ce sont les assurés qui doivent profiter des excédents ! La pratique actuelle des assureurs avec des primes de risque excessives n'absorbe pas seulement des fonds qui seraient nécessaires au paiement des rentes, mais elle est également erronée pour des raisons de sécurité du système. Les assureurs doivent gagner leur argent dans la prévoyance professionnelle par des prestations de service fiables et de bonne qualité, mais pas grâce à des réglementations légales floues et des primes de risques excessives.

Avec la réforme de la prévoyance vieillesse 2020, le Parlement dispose d'une proposition qui permet la modification des dispositions légales correspondantes. Les bénéfices des assureurs-vie doivent être limités. C'est une condition importante pour l'adoption d'un compromis à la réforme de la prévoyance vieillesse 2020.

Michel Pillonel

Congrès d'automne 2015 du Conseil Suisse des Aînés (CSA*):

seniors on-line et prévoyance vieillesse

Le Conseil Suisse des Aînés a tenu son Congrès d'automne le 15 septembre 2015 à Bienne, avec la participation d'environ 150 personnes.

Ce fut l'occasion de présenter les résultats de son enquête, non représentative, réalisée auprès de ses organisations affiliées. Plus de 500 personnes ont répondu. Un bloc de questions portait sur le projet de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 et un autre bloc était consacré à l'utilisation des moyens modernes de communication.

Une délégation hongroise rendit la visite que le CSA lui avait faite il y a deux ans, dans le cadre de la participation suisse au programme de cohésion de l'UE. Les intervenants hongrois comparèrent la situation sociale des personnes âgées en Hongrie avec celle prévalant en Suisse. Ce n'est pas une surprise: nos hôtes bénéficient de conditions sociales nettement moins confortables que celles que nous connaissons.

M. Philippe Metzger, Directeur de l'Office fédéral de la communication (OFCOM), décrit les principaux défis que représentent les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Il a notamment repris quelques résultats de l'étude « Les seniors et Internet » réalisée par l'Université de Zurich en mai 2015 pour Pro Senectute. Les résultats de l'enquête du CSA confirment ceux de cette étude:

- Près de 40 % des personnes interrogées ne pourrait plus se représenter leur vie sans ces équipements techniques. En 5 ans, entre 2010 et 2015, l'utilisation d'Internet par les personnes 65+ a passé de 38 à 56 %. En particulier, 80 % de la classe 65-69 ans utilise Internet.
- Les applications principales sont le courrier électronique, la recherche d'information générale (tous deux à plus de 80 %), la consultation d'horaires (70 %) et la recherche d'informations auprès d'autorités (presque 70 %) ou sur la santé (60 %). La lecture de journaux ou magazines est de 45 % environ. Pour 53 % des personnes sondées, Internet est une source d'indépendance et pour 54 % Internet facilite les contacts, malgré des limitations.
- Les développements futurs pour les aides aux personnes âgées comprennent, dans la plupart des cas, des éléments de télécommunication. Parmi les développements potentiels furent cités les appels à l'aide à domicile et à l'extérieur (basés sur le GPS), les applications de e-santé pour l'examen à distance des patients, l'automatisation dans le foyer (domotique).
- Un exemple parmi d'autres: l'utilisation des automates des CFF pour la vente de billets. Les CFF disposent de plusieurs canaux de vente: guichet, automate, en ligne depuis un PC, téléphone mobile. En 2001, 44 % des tickets étaient vendus en self service (automate, en ligne). En 2014, c'était 74 %. Pour 2023, il est prévu 90 %, dont chaque deuxième ticket depuis un mobile. Cela représente un défi, non seulement pour les entreprises de transports (contrôle des billets, par ex.) mais aussi pour la formation des personnes âgées.

Les seniors «off-line» sont les personnes vulnérables de demain et risquent de se retrouver en marge de la société. La Confédération est en train d'actualiser la stratégie nationale pour une société de l'information en Suisse, avec notamment trois piliers incontournables:

l'humain au centre, le rôle de la formation, la place économique suisse comme centre économique et de recherche innovant et concurrentiel. Les travaux en cours sont basés sur la collaboration, la participation et le dialogue, contact www.infosociety.admin.ch. Cette stratégie devrait être soumise au Conseil fédéral au début 2016.

M. Daniel Egloff du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation présenta le programme d'innovations pour le développement de technologies adaptées à l'âge (AAL Active and Assistent Living). Ce programme, doté de 700 millions d'euros pour 2014-2020, auquel la Suisse participe, a notamment pour but de permettre aux personnes âgées de rester en moyenne deux ans de plus à domicile avant d'aller dans un EMS. Il s'agit de développer des systèmes, produits et prestations aidant au quotidien, aussi bien les personnes âgées que le personnel de soins et de santé (par ex. pour l'habitat, la mobilité, le vieillissement en bonne santé). Ce sujet fera l'objet d'un article ultérieur.

La prévoyance vieillesse 2020 était d'une brûlante actualité. M. Jürg Brechbühl, Directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, compara les résultats des délibérations du Conseil des Etats avec les propositions du Conseil fédéral. Ces débats parlementaires avaient commencé la veille, s'étaient poursuivis le matin même du Congrès pour se terminer le lendemain matin. Il y a des sujets d'accord et des variations entre les positions défendues par le Conseil fédéral et celles défendues par le Conseil des Etats. Le Conseil national traitera cet objet l'année prochaine avec la commission dans une nouvelle composition après les élections du mois d'octobre.

Une table ronde avec la participation de quatre membres de la Commission actuelle du Conseil national réunit Mmes Marina Carobbio Guscetti (PS/TI) et Maja Ingold (PEV/ZH) ainsi que MM Guy Parmelin (UDC/VD) et Jean-François Steiert (PS/FR). Malgré des convergences et divergences entre partis, il est évident pour chacun qu'une réforme est absolument nécessaire et qu'il s'agira de trouver un consensus susceptible de s'imposer en votation populaire. En effet, les défis suivants doivent être relevés: augmentation de l'espérance de vie, vieillissement de la population, baisse de la natalité et faiblesse des taux d'intérêts pour l'AVS et les caisses de pension. Il s'agit de garantir le niveau des rentes actuelles également aux futures personnes retraitées. Dans l'enquête du CSA, mentionnée auparavant, les participants se sont prononcés comme suit:

- pour la retraite à 65 ans pour hommes et femmes (84%),
- pour la retraite flexible entre 62 et 70 ans (92 %),
- pour une élévation du taux de la TVA (77 %).

Cette étape parlementaire n'est qu'un premier pas d'un long processus, plein d'embûches, devant se terminer par une votation populaire. Il faut simplement souhaiter que tous partis confondus, un consensus se dégage et que tous le soutiennent lors de la votation. Au vu des premières réactions médiatiques, ce ne sera pas un long fleuve tranquille.

*) Le CSA se compose de deux associations faitières:
FARES: Fédération des associations des retraités et de l'entraide en Suisse, dont la Fédération suisse des retraités est un membre,

ASA: Association Suisse des Aînés.
Ensemble, elles réunissent environ 200'000 membres individuels.

Politique vaudoise du maintien à domicile

Centres d'accueil temporaire

A l'occasion des vingt ans des Unités d'accueil temporaire, une révision de ce concept a été effectuée. Dans le cadre de la politique vaudoise du maintien à domicile, ces Centres d'accueil temporaire (mission, activités, tarifs etc.) constituent - avec les logements protégés et les courts séjours - le dispositif des structures d'accompagnement médico-social.

Les missions de ces Centres d'accueil temporaire sont notamment de prolonger le maintien à domicile, de renforcer des acquis (cognitifs, physiques, sociaux), de soulager les proches aidants et de proposer un accompagnement en tenant compte des difficultés et des souhaits des bénéficiaires, soit les personnes âgées et fragilisées vivant à domicile.

Ajoutons encore que cette nouvelle offre comprend 70 lieux d'accueil de jour intégrés aux Etablissements médico-sociaux disposant de compétences et d'expérience pour 560 places.

Forums communes et seniors

Trois forums régionaux "Communes et Seniors: ensemble en action" ont eu lieu en 2014 à Gland, Grandson et Pully. Des délégués de la Fédération vaudoise des retraités y ont participé.

Ces forums ont permis des échanges fructueux entre communes,

canton et associations de personnes âgées avec la participation d'experts et de professionnels. Une synthèse a été faite et des constats tirés. Toutes ces informations ont été transmises au Conseil d'Etat pour lui permettre de répondre à un postulat d'un député consacré à l'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées.

Sur cette base, le Conseil d'Etat propose de retenir trois axes:

- La poursuite du développement et du soutien aux actions des associations reconnues actuellement, en particulier pour étendre à l'ensemble du canton le potentiel de la démarche participative Quartiers solidaires, établie par Pro Senectute Vaud et sa déclinaison Villages solidaires, qui rend cette prestation accessible aux petites communes;
- le soutien aux autorités locales pour la mise en place d'un répondant pour informer et soutenir les communes dans le choix et la mise en oeuvre des actions destinées aux aînés;
- favoriser la rencontre des acteurs concernés par l'organisation de manifestations permettant des échanges entre représentants communaux et associatifs.

Ces propositions ont déjà reçu le soutien des associations de communes vaudoises.

15.10.15

Christiane Layaz-Rochat,
présidente de la Fédération vaudoise
des retraités



Fédération Valaisanne des Retraités – Walliser Verband der Rentner

Résultats du sondage d'opinion sur la politique de longue vie

La Fédération Valaisanne des Retraités (FVR) a organisé un sondage d'opinion parmi les membres des 20 associations formant la FVR en leur soumettant 9 propositions, qui se référaient à un texte définissant la politique en faveur des personnes âgées. 89 % des réponses étaient positives. Ci-après les contenus des propositions par ordre d'approbation:

- Promotion de la santé et des soins à domicile et dans les institutions spécialisées,
- Promotion de la mobilité,
- Soutien à la formation continue et à la préparation à la retraite,
- Soutien à l'autonomie et lutte contre les discriminations,
- Promotion de la participation sociale et soutien aux \neq organismes reconnus,
- Prestations économiques en faveur des retraités,
- Promotion de l'accès au logement,
- Promotion de l'accès à la culture,

- Place des aînés dans la législation.

Il est intéressant de préciser que les personnes qui ont participé au sondage d'opinion ont continuellement placé leurs réponses dans une perspective de cohésion sociale et de collaboration entre toutes les générations. Souvent elles ont affirmé que certaines propositions concernaient également d'autres tranches de la population.

Le Parlement des Aînés débattit, le jeudi 19 novembre, d'un «Catalogue de propositions» qui, par résolution, sera transmis au Gouvernement du Canton du Valais pour réalisation dans les meilleurs délais.

Une contribution utile de la part des aînés au bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération!

Sion le 23 septembre 2015

Le Bureau de la Fédération
Valaisanne des Retraités

alter ego

association pour la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées

La maltraitance envers les personnes âgées était un sujet tabou jusqu'en 1997, année pendant laquelle une émission radiophonique diffusée sur les ondes de la Suisse romande avait rendu le public attentif à ce problème, qui est alors devenu un phénomène social. Plusieurs acteurs du domaine médico-social se sont rencontrés pour aborder cette question. C'est ainsi que, sous la présidence du docteur de Saussure de Genève, une réunion s'est tenue à Ouchy, à laquelle la Fédération vaudoise des retraités, membre de notre Fédération, avait participé. Suite à cette réunion, l'association alter ego a vu le jour en 2002 à Lausanne. Elle a reçu le soutien financier de la Fondation Leenhard et Madame la Conseillère nationale Françoise Saudan de Genève en a assuré la présidence.

Autonomie, libre disposition de soi-même et dignité sont des biens importants dans la vieillesse, en particulier dans une relation de dépendance.

L'objectif principal d'alter ego est de prévenir la maltraitance envers les personnes âgées et de promouvoir la dignité et le respect des aînés au sein de notre société. La maltraitance se manifeste par des actes commis envers une personne au détriment de sa dignité physique, sexuelle, morale, psychique, matérielle ou financière.

alter ego agit sur deux tableaux: la prévention et l'information du personnel soignant dans les établissements spécialisés.

L'association alter ego a créé des sections dans plusieurs cantons en Suisse romande, au Tessin et, par la suite, en Suisse allemande. Ces dernières années, elle a organisé des colloques en vue de faire le point de la situation. En Suisse, on estime que 300'000 personnes sont victimes de maltraitance. Pour l'Europe, on pense qu'une personne sur cinq âgée de 65+ en souffre. La crise économique influera négativement sur la situation des personnes âgées si aucune mesure n'est prise pour prévenir, dépister et traiter ce phénomène social.

Depuis le 1er janvier 2015, alter ego fait peau neuve en ce qui concerne les activités dans les régions suisse-allemandes. Sous le nom de UBA (unabhängige Beschwerdestelle für das Alter), les tâches administratives sont soumises à une seule direction, dont le siège central se trouve à Zurich. Les commissions de spécialistes maintiennent leurs positions dans les différentes régions. Ainsi, UBA veut rendre ses services plus accessibles aux personnes dans le besoin et simplifier la collaboration avec d'autres organisations actives dans le domaine de l'aide aux personnes âgées. Le siège de Zurich est dirigé par Brigitta Bhend, sous la présidence de Monika Stocker, ancienne Conseillère de ville de Zurich (Les Verts) et Conseillère nationale.

On cherche encore des membres pour compléter les commissions de spécialistes: des médecins, des juristes, des assistants sociaux et assistantes sociales, des psychologues et des personnes avec expérience dans les soins et en assurances.

Dès la mi-2016, le processus de restructuration devrait être terminé et les commissions de spécialistes devraient être opérationnelles.

La Fédération suisse des retraités est membre d'alter ego.

mg

Adresses:

Siège de l'UBA à Zurich: tél. 044 451 92 91, brigitta.bhend@uba.ch,
numéro d'urgence: 058 450 60 60 du lundi au vendredi,
de 14.00 à 17.00 heures,

Suisse romande et Tessin: alter ego tél. 0848 00 13 13,
www.alter-ego.ch.